



# COMMUNE DE LA VERRERIE

## Assemblée communale du mardi 11 décembre 2018, à 20h00

**Présidence** : M. Marc **Fahrni**, Syndic

**Scrutateurs** : MM. et Mme Thomas **Favre**, Marianne **Currat**, Dominique **Favre**, Frédéric **Grivet**

**Rédactrice** : Mme Catherine **Mesot**, Secrétaire

Nombre de citoyennes et citoyens inscrits : **785**

Nombre de citoyennes et citoyens présents : **50**

La majorité est : **26**

\* \* \* \* \*

Au nom du Conseil communal, Marc Fahrni, Président de l'assemblée, a le plaisir d'accueillir les citoyens et citoyennes à l'assemblée communale du 11 décembre 2018 qu'il salue cordialement.

Il relève en particulier la présence de Monsieur Denis Grandjean, ancien Député, Monsieur Michel Currat, Président de Paroisse et Mesdames et Messieurs les membres des commissions et excuse Marie-Line Werro, membre de la Commission financière.

Le mode de convocation par publication dans la feuille officielle n° 47 du 23 novembre 2018 et aux piliers publics de la commune ne suscite aucune remarque, si bien que l'assemblée peut débuter.

Les scrutateurs sont nommés et remerciés d'accepter cette charge.

### Tractanda de l'assemblée

M. le Président demande l'accord de l'assemblée pour la modification du tractanda de l'assemblée de ce soir. En effet la commune doit engager un nouvel organe de révision tous les trois ans et il a été omis de mentionner ce point au tractanda.

L'assemblée vote par main levée et donne son accord à l'unanimité pour l'ajout du point 2.5 : nomination de l'organe de révision.

M. le Président remercie l'assemblée et présente les excuses du Conseil pour cet oubli.

### Débriefing de l'année écoulée

#### PPE Le Crêt

Les anciens bureaux de l'administration communale (PPE), à Le Crêt, ont été loués. Le Conseil communal n'est pas arrivé à vendre ces locaux. Le nouveau locataire est l'Institut évansion dirigé par deux dames qui viennent du district de la Glâne. Elles loueront ces locaux à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. La commune leur souhaite d'ores et déjà la bienvenue.

#### Bâtiment scolaire - salle de sport

Une barrière a été posée sur la terrasse du préau de la cour d'école.

Un acousticien a été mandaté pour améliorer l'acoustique de la salle de sport pour les concerts du chant et de la musique. Il reste un montant sur le budget d'investissement, qu'on pourra utiliser pour ce projet.

### Distinction romande d'architecture

Notre commune a eu l'agréable surprise de recevoir la distinction romande d'architecture pour notre bâtiment scolaire. Notre architecte a déposé notre dossier à l'Institut romand. Notre bâtiment a été sélectionné parmi les 12 premiers du concours, puis dans les 6 nominés. Cette distinction apporte un renom à notre architecte, mais fait aussi connaître un peu notre commune, car une exposition itinérante des constructions nominées aura lieu dans toute la Suisse, ainsi qu'à l'étranger.

### Ancien bâtiment scolaire de Grattavache

Il n'y a pas de changement à signaler. L'ancienne classe enfantine est occupée par l'école maternelle, le premier étage par le service social et la salle des maîtres est louée à l'entreprise JCV.

### Bâtiment de l'administration communale, à Progens

La commune est bien installée et s'y sent bien, avec de la place pour travailler et pour recevoir les gens, avec plusieurs pièces à disposition. Ces locaux sont idéals aussi au niveau de la discrétion vis-à-vis des personnes qu'on reçoit.

### L'ancienne école de Progens

Le bâtiment est vendu à M. et Mme Meier.

### Ancienne cure de Progens

Si dans un premier temps, le Conseil envisageait de vendre ce bâtiment, après réflexions, il a décidé d'y aménager deux logements supplémentaires qui sont actuellement loués.

### Infrastructures veveysannes

Les réfections des bâtiments des deux EMS de Châtel-St-Denis et Attalens sont terminés.

### Bâtiments du Cycle d'Orientation

Les deux bâtiments neufs sont sur le point d'être achevés. Le déménagement de l'ancien bâtiment CO1 aura lieu pendant les vacances de Noël. Dans les containers il n'y aura que des classes d'appuis, salle des maîtres, etc, mais pas de salle de classe. La suite des travaux consiste à rénover le bâtiment CO1. Les travaux dureront jusqu'en 2021.

Les travaux de rénovation pour 1'200'000 francs ont été effectués dans le bâtiment CO2, ainsi qu'à l'Univers@lle. D'ici deux ans, on aura fait le tour de la rénovation des bâtiments du CO.

M. le Président fait part de son sentiment quant à l'architecture de ces bâtiments qu'il trouve plutôt réussie.

### Ancien hôpital

Depuis que les bâtiments des EMS sont à nouveau fonctionnels, ces derniers n'ont plus besoin de louer les locaux situés dans l'hôpital pour leurs résidents.

Pour entreprendre le projet de rénovation, les communes doivent obtenir un plan d'aménagement de détail (PAD). L'élaboration et la mise à l'enquête de ce PAD demande une année et demie de délai. Une seconde variante est en cours d'étude, avec comme but de relouer les locaux à des tiers. Le problème de cette variante est que lors des travaux, on devra demander aux locataires de déménager. Il y aura sans doute une troisième variante.

### Infrastructures intercommunales

Le bâtiment qui abrite les Ambulances était un bâtiment existant qui n'est pas isolé ; la place devient précaire et les locaux ne sont pas adaptés. De plus, la nouvelle Loi exige que le service possède une 4<sup>ème</sup> ambulance à disposition pour les manifestations importantes. Il faut donc un garage de plus. Au niveau du personnel, pour répondre à la loi, on devrait avoir des locaux sanitaires mieux adaptés. Le comité étudie, soit la possibilité de déménager dans d'autres locaux existants ou de construire un nouveau bâtiment.

### Ménage communal

Le PAL est en consultation auprès des services de l'Etat, à l'enquête préalable. Le canton devait rendre ses préavis pour la fin de l'année, mais finalement, ces derniers n'arriveront pas avant la fin février.

Une fois l'enquête préalable de retour, la commune rencontrera les propriétaires fonciers et adaptera son PAL. Il n'y a pas grand espoir d'obtenir l'approbation finale de notre PAL avant la fin de l'année 2019.

La commune a prévu dans l'adaptation de son PAL de nouveaux terrains communaux à bâtir. S'ils sont acceptés, ils nous permettraient d'avoir de nouvelles liquidités.

Une nouveauté devra s'ajouter au PAL, concernant les arrêts de bus qui devront répondre aux nouvelles normes d'ici la fin 2023. A La Verrerie, l'arrêt de bus devra figurer dans notre PAL. Il faudra assumer le financement pour la modification du PAL par le biais du compte de fonctionnement.

#### Plan directeur régional

Notre PAL est d'ores et déjà déposé auprès du canton pour l'enquête préalable. C'est une chance, car ainsi il ne tombera pas sous l'effet du nouveau Plan directeur cantonal. Ce nouveau Plan directeur cantonal ne donne en effet pas la possibilité de développer des zones à bâtir sur notre territoire. Le canton désire densifier les villes et préserver le plus possible de terrains d'assolement.

#### Déchetterie

Le futur de notre déchetterie est lié à la mise aux normes des gares. Une délégation du Conseil communal a rencontré le Directeur des TPF. Les gares de Semsales et La Verrerie se trouvent dans le lot 2023. Pour aménager les gares selon les règles pour les personnes à mobilité réduite, il doit y avoir une ligne droite de 200 mètres. A La Verrerie, il y aura peut-être une emprise sur notre déchetterie. Pour l'instant on loue une partie de notre déchetterie aux TPF, lors des futurs projets on aura plus ce terrain. Un terrain a été prévu dans notre PAL pour le déménagement futur de notre déchetterie. Comme, il est difficile de savoir pour combien de temps on pourra garder notre déchetterie à l'emplacement actuel, le Conseil communal a décidé de ne pas investir un trop grand montant pour son aménagement. Des rampes d'accès aux bennes seront toutefois installées.

#### Personnel

Des postes de travail ont été mis au concours.

Pour l'édilité, c'est un poste à 100%. 16 dossiers de candidatures sont parvenus à la commune. Le Conseil communal a retenu 9 dossiers de personnes habitant la commune. Elles seront auditionnées cette semaine.

Pour la caisse communale, c'est un poste à 50%. Le délai pour le dépôt de candidature a été prolongé au 19 décembre 2018.

#### Futur de notre cercle scolaire

Pour éviter la fusion on devrait compter 108 écoliers pour la prochaine rentrée et à ce jour l'effectif est de 106 écoliers. Le cercle scolaire de Semsales se trouve dans les mêmes chiffres à peu près que notre cercle. Ensemble, les deux communes ont élaboré un dossier de statistique de l'effectif des enfants sur plusieurs années. On désirait écrire à la DICS en présentant chacun des dossiers, mais la commune Semsales est revenue sur sa position.

M. le Président informe que le Conseil tiendra informé les citoyens sur ce dossier d'ici la prochaine assemblée.

Il rappelle que notre commune doit proposer une solution de fusion au canton, sinon le canton imposera lui-même avec quel cercle on devrait fusionner. Dans le canton, plusieurs communes ont demandé et obtenu un délai de 2 ou 3 ans pour répondre à la nouvelle Loi scolaire. Les communes sont favorables à garder deux cercles indépendants : La Verrerie et Semsales, mais il n'est pas certain qu'on arrive à éviter la fusion.

#### Fibre optique

A Le Crêt et Grattavache la fibre est en fonction. FTTH est content du retour et des abonnements. FTTH aimerait continuer le déploiement de ses équipements sur notre territoire, en partant de La Verrerie, puis Progens.

Swisscom et FTTH étaient partenaires il y a quelques années mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Le Conseil communal a été approché par Swisscom qui va déployer la fibre sur notre territoire, aux mêmes endroits que les câbles installés par FTTH. La commune a demandé aux deux sociétés de collaborer. On attend leur réponse.

M. le Président précise que le Groupe e a enterré ses lignes et prévu une conduite pour la fibre optique. Comme le Groupe e est partenaire avec l'entreprise FTTH, celle-ci pourra tirer la fibre dans les conduites existantes.

Thierry Vial précise que Swisscom installera la fibre, en revanche les derniers tronçons jusqu'aux habitations seront en fil de cuivre.

## **1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 8 mai 2018**

La demande pour sécuriser le chemin emprunté par les enfants depuis l'école vers le lieu-dit des Champs Martin a été étudiée. Ce point sera traité plus tard dans le budget.

Le protocole de l'assemblée du 8 mai 2018 ne suscite ni remarque ni question. Il est soumis à l'approbation et est accepté à la majorité. Il y a une abstention.

## **2. Budgets 2019**

Thierry Vial rappelle que le document qui fait foi est celui qui est disponible à l'Administration communale ou sur le site Internet de la commune.

Le budget a été estimé avec des entrées fiscales en hausse, car les immeubles du quartier du Riez sont maintenant habitables.

### **2.1 Budget de fonctionnement**

#### **0 ADMINISTRATION**

##### **02. Administration générale :**

Une augmentation du taux d'activité de 10% pour le secrétariat du Responsable d'établissement scolaire (RE) a été budgétée. Le 5% sera refacturé à la commune de Semsales, car la secrétaire du RE fonctionne aussi pour le cercle de Semsales.

Un montant supplémentaire de 2'000 francs est budgété pour la formation de la nouvelle caissière.

#### **1 ORDRE PUBLIC**

##### **14. Police du feu :**

141. Corps de sapeurs-pompiers : On n'a pas remis au budget les 8'000 francs en prévision des frais de déblaiement en cas d'incendie important.

#### **2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION**

##### **21. Cycle scolaire obligatoire :**

Il n'est pas prévu de rentrée d'argent pour l'écolage, étant donné que le canton n'a pas encore pris sa décision quant à la répartition de ces frais par les communes et le canton.

219. Accueil extrascolaire : Le taux d'activité a été augmenté. On trouve 29'110 francs de charges nettes.

#### 29. Administration scolaire :

Le budget a été établi en prenant en compte l'engagement du nouvel employé à l'édilité. Cette personne sera chargée de la conciergerie de la salle de sport. Le traitement du personnel de conciergerie ne concerne que l'école, sans la salle de gym qui est donc imputée plus bas sous un autre chapitre.

Concernant la fourniture scolaire, on retrouve au budget 8'000 francs pour le matériel acheté directement par les enseignants pour le bricolage, etc

Concernant le matériel scolaire, le budget a été baissé à 4'000 francs, car le canton prendra peut-être une partie de ce matériel à sa charge. Thierry Vial souligne qu'il est difficile d'établir un budget alors que le canton n'a pas pris sa décision.

M. le Président relève que le canton ne va plus participer au matériel et les communes auront à leurs frais les camps de ski, pour lesquels elles pourront facturer aux parents uniquement les repas. Les députés doivent encore se prononcer sur la proposition du canton.

#### 292 : Transports scolaires

Il n'y a plus de subvention cantonale depuis cet automne et l'année prochaine ces frais seront totalement à la charge de la commune, soit 58'000 francs de subside en moins.

### 3 CULTURE, CULTURE ET LOISIRS

#### 30. Culture :

L'association Cultur@iles qui gère les activités et manifestations qui ont lieu à l'Univers@lle à Châtel-St-Denis a demandé une subvention des communes de la Veveyse par le biais de la clef de répartition veveysane. C'est un budget de 1'870 francs de subvention à la saison culturelle pour 2019.

Une nouvelle subvention pour le comptoir de la Veveyse de 468 francs. Le comptoir n'encaissera plus d'entrée aux visiteurs.

#### Questions des citoyens

Denis Grandjean demande des informations sur la participation pour l'Atelier jeunesse (AJV). Il se demande si cette association a pris du volume puisque le subside augmente de 30%. Il connaît M. le Président de l'AJV qui est très dynamique, mais aimerait toujours faire plus, alors que les communes n'en ont pas forcément les moyens.

Frédéric confirme que M. le Président de l'AJV voit en grand, mais c'est un bon Président. Il y a pas mal de jeunes qui participent aux ateliers organisés. La hausse par habitant a été acceptée pour 2019 uniquement. Notre commune a néanmoins émis une remarque pour que cette association se réorganise et fonctionne avec une assemblée des délégués, ce qui permettra de freiner les dépenses.

M. le Président précise que l'AJV a demandé une augmentation de 4 francs 50 par habitant, en échelonnant cette hausse sur trois ans, soit 1,5 franc par année. Notre commune et celle de Châtel-St-Denis ont donné leur accord pour la première année, à 1 franc 50, pas plus. M. le Président rappelle la solidarité des communes de la Veveyse. Cependant, il souligne que ce n'est pas forcément les jeunes qui ont le plus besoin d'une telle structure d'accueil qui participent à ces ateliers. Il informe aussi qu'un service avec un psychologue sera mis en place au CO.

### 4 SANTE

#### 41. Homes médicalisés : le montant concerne les frais financiers pour les EMS de Châtel et Attalens.

#### Réseau Santé et Social de la Veveyse (RSSV)

M. le Président informe qu'une personne a été mandatée pour redresser un peu l'organisation de cette infrastructure et la gestion du personnel qui est 6 à 7 fois plus importante aujourd'hui que lors de sa mise en place.

Concernant les soins à domicile, une étude va être mise en place concernant les personnes qui nécessitent de soins importants et qui font appel aux soins à domicile. Chez certains patients, les soignants vont jusqu'à 4 fois par jour.

## **5 AFFAIRES SOCIALES**

50. 58. Assistance :

581. Service social de la Haute Veveyse : Il y a eu un changement d'assistante sociale et de secrétaire.

## **6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**

61. Edilité :

On passe à 150'000 francs en prenant en compte deux collaborateurs à plein temps.

Le nouvel employé communal se chargera de la déchetterie, les heures passées pour la déchetterie seront imputées au compte en question.

62. Routes communales, génie civil

M. le Président précise que bien que le budget prévu soit plus bas pour l'entretien des routes, nous avons un programme pour les routes dans les investissements. Les routes seront entretenues comme d'habitude.

## **7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT**

70 : Approvisionnement en eau :

Les achats prévus sont en augmentation, car il y a notamment quatre nouveaux immeubles au Crêt.

72. Ordures ménagères :

Il reste 51'000 francs pour financer la déchetterie.

721. Déchetterie intercommunale :

Le salaire de l'employé disparaît, mais l'imputation des heures effectuées pour ce service seront comptabilisées sous ce chapitre.

74. Cimetière :

Une augmentation des frais d'entretien est projetée dans le but de refaire le mur du cimetière.

## **8 ECONOMIE**

81. Forêts : 8'000 francs de ventes projetées.

## **9 FINANCES ET IMPÔTS**

90. Impôts :

Impôts sur le revenu des personnes physiques.

Le budget a été fixé à 1'890'000 francs, il est proposé de budgéter 1'900'000 francs pour 2019. Thierry Vial note qu'il est difficile d'estimer ce point, car il y aura des nouveaux habitants dans les immeubles du chemin du Riez et les deux immeubles de La Verrerie se vident en raison du projet de rénovation de ces derniers.

Impôt sur le bénéfice des PME

Thierry Vial explique que lorsqu'une entreprise vend des immeubles ce n'est pas l'impôt sur les gains immobiliers, mais l'impôt sur le bénéfice. On peut s'imaginer qu'on encaissera quelque chose de la vente des immeubles du Crêt, à supposer qu'il y ait un bénéfice.

### Impôt sur les lotos

L'impôt sur les lotos disparaît sur demande de l'Intersociétés. Le Conseil communal a accepté de supprimer cet impôt, vu les mauvais résultats des lotos de cette année 2018.

#### 94. Gérance fortune et dettes :

940. Intérêts et amortissement obligatoires : 23'000 d'intérêts sur les crédits.

942. Immeuble et patrimoine financier :

Ce compte concerne l'ancienne cure de Progens, l'ancienne école de Grattavache et le café du Crêt.

Nous avons budgété les loyers ainsi : 78'000 francs pour les logements situés à l'ancienne cure de Progens, les locaux de la PPE, les locaux de l'ancienne école de Grattavache, ainsi que 25'000 francs pour la location du café.

Le résultat du budget de fonctionnement se solde par un déficit de 46'438 francs 50, pour 5'000'163 francs 50 de charges et 4'953'725 francs de produits.

M. le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions ou remarques. Ce n'est le cas. Il remercie Thierry Vial pour la présentation du budget de fonctionnement.

## 2.2 Budget d'investissement

M. le Président passe au point 2.2 et explique que le Conseil communal demande ce soir à l'assemblée l'augmentation de limite de crédit pour le deuxième lot de la réfection des routes AF. Thierry Vial précise que le Conseil communal avait le désir de financer cet investissement par les liquidités disponibles en caisse, mais nos liquidités sont limitées. Le Conseil communal craint que la limite de crédit de 500'000 francs ne soit pas suffisante, raison pour laquelle, il demande ce soir une modification du financement des routes AF.

### **2.2.1 Routes AF, 2<sup>ème</sup> étape - modification du financement**

Thierry Vial présente ce dossier et rappelle que l'assemblée avait accordé un crédit d'investissement l'année passée pour la deuxième étape de réfection des routes AF : chemin de la Grotte (645 mètres), chemin de Montésy (335 mètres), route des Villages (330 mètres), ainsi que deux tronçons pour des propriétaires privés.

Ce soir le Conseil communal demande de pouvoir emprunter 350'000 francs de crédit supplémentaire calculé sur un devis estimé à 760'990 francs, moins la part des propriétaires privés de 68'254 francs et les subventions de 345'861 francs, on arrive à un solde de 346'875 francs, arrondi à 350'000 francs.

Marc Fahni précise que la construction du bâtiment scolaire devait en partie être financée par la vente de bâtiments communaux. Toutefois, la commune n'a pas vendu l'ancienne cure de Progens, ni la PPE, ni l'école de Grattavache qui valaient en tout 1'650'000, mais a puisé davantage dans ses liquidités en finançant également la première étape des routes AF, un acompte pour la réfection de la route des Villages, un nouveau tracteur pour l'édilité, les travaux sur le réseau d'eau à La Verrerie et Progens, les bouclages du réseau d'eau potable. Cette année, on a des reports d'investissement pour 631'519 francs comprenant la deuxième étape des routes AF.

L'idée est d'augmenter la limite de 350'000 francs, ce qui représente 8'500 francs par année.

La commission financière a demandé de lister les autres investissements prévus à moyen terme. Les voici :

- La revitalisation de la Sionge pour un montant estimé à 115'000 francs à charge de la commune - budget 2020.
- La 3<sup>ème</sup> étape des routes AF pour un montant estimé à 500'000 francs
- La réfection du bas de la route de la Colline et un trottoir à hauteur du quartier du Chalin pour un montant estimé à 200'000 francs
- L'amélioration de l'aménagement de la déchetterie
- L'équipement de la zone à bâtir des terrains communaux du Pralet, à Le Crêt (zone inscrite à l'enquête préalable du PAL)

Le budget de fonctionnement 2019 tel que proposé par le Conseil ne permet pas d'espérer le dégagement d'un autofinancement. Au contraire, il boucle avec un déficit de 46'438 francs et les seuls amortissements prévus correspondent à des remboursements de dettes. Durant les exercices précédents, la principale source d'autofinancement consistait en des amortissements extraordinaires ou des bénéfices.

Dans ces conditions, le Conseil communal se voit contraint de demander à l'assemblée l'autorisation de financer le deuxième lot des routes AF par l'emprunt, et plus précisément par un crédit bancaire de 350'000 francs.

Un tel projet doit être amorti de manière linéaire au taux de 4%, soit une charge annuelle de 14'000 francs pendant 25 ans.

Le taux d'intérêt pour une durée moyenne à longue est estimé à 2,5%, soit 8'750 francs pour la première année. Ces deux charges représentent par conséquent un total de 22'750 francs pour la première année.

M. le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions ou remarques. Ce n'est pas le cas. Il passe au sujet suivant et donne la parole à Frédéric Deillon en charge du dicastère des transports.

### **2.2.2 Investissement pour le projet d'arrêt de bus, places de stationnement et trottoir vis-à-vis de l'école**

Frédéric Deillon explique que dans le cadre de son concept de la mobilité, le Conseil communal propose la construction d'une place de stationnement pour 35 véhicules vis-à-vis de l'école et l'aménagement d'une voie d'accès pour les bus, ainsi que l'aménagement d'un chemin piétonnier vers le quartier de la Bousateire. Il démontre le projet sur le plan projeté à l'écran et souligne que le projet tient compte de la nouvelle Loi concernant en particulier l'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Depuis quelques années, il y a beaucoup de trafic sur la rue de l'Eglise qui mène aussi au chemin du Riez. La nouvelle ligne de bus La Verrerie – Romont passe aussi par ce tronçon routier. Cette ligne propose, en semaine, pas moins de dix courses par jour dans les deux sens. Le tracé de cette ligne doit faire un détour par le Garage Rouiller et la BCF plutôt que de passer directement de la route des Villages à l'école. Ce détour n'est pas idéal, particulièrement en hiver, s'agissant du virage en épingle à la bifurcation de la route cantonale vers la rue de l'Eglise. A cela s'ajoutera les va-et-vient des véhicules des locataires des immeubles du quartier du Riez.

L'utilisation de la nouvelle salle de sport pour des manifestations publiques peut provoquer un afflux de véhicules assez important. D'autre part, le trafic causé par les parents d'élèves reste conséquent et les manœuvres de ces véhicules à proximité de l'école sont une source de danger. Il était donc important pour la commune de prévoir des places de parc pour les manifestations dans la salle de sport, mais aussi pour les parents qui amèneront leurs enfants à l'école.

Le long de la route, une bande roulante de 1,5 à 2 mètres est projetée où les véhicules reculeront avant de s'engager sur la voie publique. Géosud a confirmé que le projet était dans les normes.

Il y a passablement d'enfants qui viennent à pied à l'école et les piétons ne disposent pas d'un trottoir pour se rendre de l'école à la bifurcation qui mène au quartier de la Bousateire. Il était important de sécuriser le chemin en réalisant un trottoir.

Frédéric Deillon présente le projet de financement affiché à l'écran. Le devis estimatif établi par le bureau d'ingénieurs se monte à 219'800 francs pour la place de stationnement et l'arrêt de bus. Le coût du trottoir est estimé à 59'800 francs. Ce trottoir étant à construire sur le terrain du Bénéfice curial, un montant de 20'000 francs est à prévoir pour l'aspect foncier du projet. Le montant total de l'investissement est ainsi de 299'600 francs.

Le Conseil communal sollicite de l'assemblée un crédit d'investissement d'un montant arrondi à 300'000 francs. L'investissement sera financé par un emprunt bancaire.



## Questions et remarques des citoyens

Denis Grandjean demande si le Conseil communal a étudié une solution avec une route à l'extérieur en repoussant de 10 mètres la place de stationnement. Ainsi, il n'y aurait plus besoin de passage à piétons pour les enfants. Marc Fahrni pense que c'est une variante intéressante et intelligente et indique que le projet présenté ce soir doit encore être développé. Il peut y avoir plusieurs variantes. Il ajoute que ce dossier devra faire l'objet d'une enquête ordinaire.

Béatrice Duay souligne que le but est que le bus puisse effectuer la boucle. Frédéric Deillon informe que le Conseil communal va encore examiner ce dossier avec le bureau d'ingénieurs qui sera à même d'étudier ces possibilités de manière professionnelle. Il confirme que le Conseil communal essaiera au maximum de tenir compte des remarques émises ce soir.

Frédéric Deillon termine en indiquant que ce projet sera amorti de manière linéaire au taux de 4% sur 25 ans, soit une charge annuelle de 12'000 francs pendant 25 ans. Le taux d'intérêt pour une durée moyenne à longue est estimé à 2,5%, soit 7'500 francs pour la première année. Ces deux charges représentent par conséquent un total de 19'500 francs pour la première année.

D'autre part, cette nouvelle place, ainsi que le trottoir généreront un surcroît de travail pour notre service de l'édilité, en particulier pour le déneigement. Toutefois, le Conseil estime que les ressources actuelles en personnel et en matériel suffiront à faire face à ces nouvelles tâches.

Il n'y a pas d'autres questions de la part de l'assemblée. Frédéric Deillon remercie les citoyens et citoyennes pour leur attention.

M. le Président relève qu'un projet plus précis sera présenté ce printemps. Il passe la parole à Thierry Vial pour la présentation générale du budget d'investissement.

## **Budget d'investissement**

Pour information, Thierry Vial indique que le nombre d'habitants a diminué depuis ce printemps. On passe 1188 habitants à 1179 habitants à ce jour et de 465 ménages ce printemps à 459. En déduisant le montant qu'on touche de la péréquation au montant total du pot commun, on arrive à 1,6 millions de pot commun du district et du canton, soit 3'490 francs par ménage ou 1'300 francs par habitant, c'est une forte augmentation.

Sur les rentrées d'impôts estimées à 2'350'000 francs, il ne nous resterait plus qu'une marge 740'000 francs pour le ménage communal, ce qui donne 1'600 francs par ménage ou 630 francs par habitant.

Thierry Vial présente le récapitulatif du budget d'investissement. Les reports des investissements sont les suivants :

### **2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION**

29. Ecole – construction du bâtiment scolaire et salle de sport : 60'000 francs

### **6. TRANSPORT ET COMMUNICATION**

62. Routes communales, génie civil

- 2<sup>ème</sup> étape de la réfection des routes AF : ..... 760'990 francs
- Réfection de la route des Villages : ..... 170'000 francs
- Place de stationnement, arrêt de bus et aménagement d'un trottoir : ..... 300'000 francs
- ./ participations de tiers : ..... 68'254 francs
- ./ subventions de la Confédération : ..... 182'033 francs
- ./ subventions cantonales : ..... 244'938 francs

## 7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

70. Approvisionnement en eau
- Bouclage de Montésy : ..... 94'600 francs
  - Bouclage Le Crêt-Fiaugères : ..... 5'455 francs
71. Protection des eaux
711. Assainissement des hors zones
- Epurateur à la route de La Sionge ..... 58'000 francs  
Les travaux sont terminés, il y a un solde à payer sur environ 40'000 francs.
  - ./ Facturation des ouvrages à des tiers ..... 121'000 francs
75. Correction des eaux, endiguement
750. Etude du collecteur de La Sionge « Gouille à Jean », 1'400 francs pour la fin des études
79. Aménagement du territoire
- Révision du PAL ..... 13'000 francs

## 9. FINANCES ET IMPOTS

942. Immeubles et patrimoine financier
- Rénovation de l'ancienne cure ..... 49'000 francs
  - Aménagement de la déchetterie ..... 35'000 francs

Le total du budget d'investissement se monte à 1'547'745 francs pour un excédent de charges s'élevant à 931'519 francs 60.

### 2.3 Rapport de la commission financière

M. le Syndic donne la parole au représentant de la Commission financière, Marc Pauchard, nouveau Président et en profite pour le remercier d'avoir accepté ce poste.

Marc Pauchard donne connaissance du rapport de la commission financière qui s'est réunie au complet le 19 novembre 2018. Avant de passer en revue les différents budgets, les membres ont pris un peu de temps en aparté afin de nommer une personne à la présidence de la commission financière, le poste étant libre depuis l'élection de Frédéric Deillon au Conseil communal. Le Vice-président Jean-Marie Dunand a proposé à Marc Pauchard de reprendre cette fonction et c'est avec plaisir que ce dernier a accepté.

Les membres de la commission ont ensuite pris connaissance du budget d'investissement. Marc Fahrni a présenté le projet de réfection du deuxième lot des routes AF, ainsi que son financement (cf. point 2.2.1). Les liquidités disponibles à la banque ne permettent plus forcément le financement du projet précité. De ce fait, le Conseil communal propose aux citoyens et citoyennes de financer le deuxième lot des routes AF par un crédit bancaire de 350'000 francs, les charges induites par ce nouveau mode de financement représentant une charge de 22'750 francs pour la première année. **La Commission financière émet un préavis favorable à cette demande de crédit bancaire.**

Le deuxième projet d'investissement a été présenté par Frédéric Deillon et concerne la construction d'un arrêt de bus, d'une nouvelle place de stationnement en face de l'école, ainsi que d'un trottoir qui relierait cette nouvelle place au quartier de la Boussateire (cf. point 2.2.2). La construction de ce trottoir a déjà été plusieurs fois débattue lors des assemblées communales et il semble que ce projet puisse devenir réalité. **La commission financière émet un préavis favorable au crédit d'investissement de 300'000 francs demandé par nos élus communaux**, qui représente une charge de 19'500 francs pour la première année.

Après la présentation détaillée de ces deux projets d'investissement, la Commission financière a parcouru tout le budget de fonctionnement. Elle a passé en revue chaque point et leurs questions ont à chaque fois trouvé une réponse claire et explicite, soit de la part de Thierry Vial, responsable des finances, soit de celle de notre caissière communale, Marie-Anne Chollet.

**La Commission financière émet un préavis favorable au budget de fonctionnement pour 2019 qui se solde par un excédent de charges de 46'438 francs 50 pour un total de charges de 5'000'163 francs 50.**

Les membres de la Commission financière adressent leurs remerciements sincères à Thierry Vial et Marie-Anne Chollet pour leur collaboration et l'excellente présentation des différents budgets.

Ils félicitent également l'ensemble du Conseil communal pour leur sérieux dans le traitement des différents dossiers d'investissement.

Marc Pauchard remercie les personnes présentes ce soir pour leur attention et souhaite à toutes et tous une belle fin de soirée.

## 2.4 Votes finaux des budgets de fonctionnement et des investissements

M. le Président remercie à son tour Marie-Anne Chollet et Thierry Vial pour la présentation des budgets et le travail effectué. Il invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur les budgets pour chacun des points suivants mentionnés au tractanda.

### 2.1 Budget de fonctionnement

Le point 2.1 du tractanda est soumis à l'approbation de l'assemblée par vote à main levée. Il est accepté à l'unanimité.

#### 2.2.1 Routes AF, 2<sup>ème</sup> étape, modification du financement

Le point 2.2.1 du tractanda pour la modification du financement de la deuxième étape des routes AF par un crédit bancaire de 350'000 francs est soumis à l'approbation de l'assemblée par vote à main levée. Il est accepté à l'unanimité.

#### 2.2.2 Investissement pour le projet d'arrêt de bus, places de stationnement et trottoir vis-à-vis de l'école à Le Crêt

Le point 2.2.2 du tractanda pour un crédit d'investissement de 300'000 francs pour le projet d'arrêt de bus, de place de stationnement et d'un trottoir, représentant un financement de 19'500 francs par année, est soumis à l'approbation de l'assemblée par vote à main levée. Il est accepté à l'unanimité.

### 2.2 Budget d'investissement

Le budget d'investissement dans son intégralité est soumis au vote de l'assemblée par vote à main levée. Il est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie les citoyennes et citoyens présents ce soir pour leur confiance envers le Conseil communal. Il passe ensuite au point suivant.

## 2.5 Nomination d'un organe de révision

Le Président passe la parole à Marc Pauchard, Président de la Commission financière pour la présentation d'un nouvel organe de révision.

Marc Pauchard informe que la Commission financière a reçu le mandat de proposer à l'assemblée une société fiduciaire pour la révision des comptes communaux.

Dans un premier temps, les membres de la commission ont pris contact avec la fiduciaire MGI group qui a officié durant les trois dernières années auprès de notre commune ; un organe de révision étant autorisé à assurer deux mandats consécutifs de trois ans, mais pas plus.

En recevant les documents de cette fiduciaire, la commission s'est rendu compte qu'elle faisait dorénavant partie du groupe Fiducosult qui avait déjà été notre organe de révision par le passé.

La commission financière a donc décidé de chercher une nouvelle fiduciaire et son choix s'est porté sur la fiduciaire Fiducos SA, basée à Marly. Son expérience en la matière est excellente et elle jouit d'une très bonne réputation. De plus, les honoraires demandés correspondaient à l'estimation de la commission. Pour un engagement d'une année, la facture s'élèvera à 4'000 francs + TVA.

La commission financière propose de nommer la fiduciaire Fiducos SA comme nouvel organe de révision des comptes pour notre commune.

### Approbation

M. le Président demande l'approbation de l'assemblée pour la nomination précitée. L'assemblée nomme à l'unanimité la société Fiducos SA en tant qu'organe de révision des comptes.

M. le Président clôt ce point et remercie la commission financière pour le travail qu'elle a fourni.

## **2. Nomination d'un membre de la commission des naturalisations**

M. le Président informe que Sylvie Currat, membre de la commission des naturalisations est partie de la commune. Dès lors son poste au sein de la commission est à repourvoir.

Le Conseil communal est allé trouver Magali Vial qui accepte de présenter sa candidature. M. le Président demande si d'autres personnes sont intéressées par ce poste. Personne ne se propose.

### Approbation

Dans ces conditions, M. le Président demande à l'assemblée de se prononcer. L'assemblée communale nomme Magali Vial, membre de la commission des naturalisations, par acclamations.

M. le Président remercie Magali d'avoir accepté ce mandat et lui souhaite la bienvenue au sein de la commission des naturalisations.

## **3. Règlement relatif à la gestion des déchets**

M. le Président passe la parole à Pascale Delafontaine pour la présentation du règlement relatif à la gestion des déchets.

### Présentation

Pascale Delafontaine présente les points principaux de ce règlement qui est projeté à l'écran. Suite à cette présentation, Pascale Delafontaine demande aux citoyens et citoyennes s'ils ont des questions ou remarques.

### Questions et remarques de l'assemblée

Christine Blanc demande si les citoyens peuvent obtenir ce règlement en format PDF. M. le Président répond que le règlement devra être approuvé par la Direction avant d'entrer en vigueur. Dès sa ratification par le canton, il sera disponible sur le site Internet de la commune.

Marie Fischer souligne qu'il y a une modification importance des prix. Pascale Delafontaine explique que le règlement mentionne les prix maxima que le Conseil communal pourrait fixer. M. le Président précise que les prix effectifs figurent sur le règlement d'application. Il rappelle aussi qu'une augmentation serait annoncée par le biais du budget de fonctionnement.

Frédéric Grivet interpelle le Conseil communal concernant la surveillance des déchets amenés à la déchetterie, car il pense que des personnes n'habitant pas la commune pourraient facilement apporter leurs déchets dans notre déchetterie. Pascale Delafontaine explique que le Conseil communal a étudié une solution de badge pour les ménages de la commune. M. le Président relève que ce n'est pas simple à vérifier, car pour les personnes âgées par exemple, ce sont quelques fois l'entourage qui dépose les déchets à la déchetterie, entourage qui n'habite pas forcément la commune. Il relève qu'on pourrait donner

des badges, mais leur contrôle demanderait aussi du personnel supplémentaire, donc un coût. C'est un choix, toutefois le Conseil communal étudiera les propositions faites ce soir.

Dominique Favre pense que ceci n'est pas trop grave, par contre une maison s'est vidée et les personnes qui ne sont pas domiciliées dans la commune sont allées apporter l'ensemble des objets encombrants qu'ils jetaient à la déchetterie. Il pense que le Conseil communal devrait être plus vigilant à ce sujet. Il est souligné que ce sujet est abordé dans le règlement proposé ce soir.

Denis Grandjean suggère, concernant les ordonnances pénales, d'écrire à la personne dénoncée en lui donnant un préavis de 10 jours pour se prononcer, puis d'envoyer l'ordonnance pénale. M. le Président relève que le règlement a été préalablement préavis par le service des communes, qui n'a pas fait part d'aucune remarque à ce sujet précis. Il confirme qu'il est compliqué d'amender des personnes.

Il est aussi relevé qu'il y a encore des décharges sauvages dans les prés et les forêts et que ça ne devrait pas exister.

## Approbation

M. le Président demande à l'assemblée si elle accepte le règlement sur la gestion des déchets tel que présenté ce soir. L'assemblée l'approuve à l'unanimité.

## 4. Nouvelle association de communes en Veveyse

### Association de communes de la Veveyse

Marc Fahrni explique que les communes de la Veveyse ont décidé d'avoir le même message politique sur ce thème. Ce message est projeté à l'écran, Marc Fahrni laisse les citoyens et citoyennes en prendre connaissance :

#### **« Contexte de la modification »**

*Dans sa forme actuelle, l'association des communes de la Veveyse (ACV) est une association telle que définie par les articles 60 et ss. du Code civil, qui détermine le cadre des associations à but non lucratif. Le changement principal porte donc sur le cadre légal de référence dans lequel s'insèrent les activités de cette association de communes et vise à l'intégrer à celui fixé par la Loi sur les communes fribourgeoise (LCo, art. 109 et ss.), en lui conférant un statut d'association de communes à part entière, dont le siège est à Châtel-St-Denis.*

#### **Buts de la modification**

*Outre la défense des intérêts des communes veveysannes et leur collaboration, les communes consolident leur union afin de soutenir financièrement des projets d'intérêt public sociaux, culturels, sportifs et touristiques.*

*En effet, le principal moteur de cette modification statutaire est de permettre à la nouvelle entité de recourir à l'emprunt pour constituer le Fonds régional de la Veveyse qui sera utilisé dans le but de financer des infrastructures d'intérêt régional ou pour réaliser, en tant que maître d'œuvre, des projets d'envergure régionale.*

#### **Constitution d'un fonds veveysan**

*Conscientes d'avoir à assumer, dans un futur relativement proche, des tâches dépassant leurs capacités financières propres et les limites mêmes de leur territoire, les communes de la Veveyse s'allient, par le biais de cette nouvelle association, afin de constituer un fonds veveysan destiné au financement ou au subventionnement de projets et de travaux d'intérêt régional. En effet, dans un élan solidaire qu'elles veulent résolument efficace, les communes se parent d'un nouvel instrument en vue de répondre aux exigences cantonales leur enjoignant de rendre concret le concept de « Région », inscrit dans le Plan directeur cantonal. Ces projets et travaux d'intérêt régional verront le jour sous forme d'études, de constructions d'ouvrages ou d'installations et de réalisations qui, par leur nature, leur portée ou leurs retombées, œuvreront au développement du district de la Veveyse. L'octroi de l'aide sera toutefois subordonné à l'existence d'un projet d'intérêt régional, approuvé par l'Assemblée des délégués, sur proposition de la Conférence des syndicats. Le projet devra être conforme au règlement d'octroi, qui est actuellement en cours d'élaboration et qui sera approuvé par l'Assemblée des délégué-e-s dans le courant de l'année prochaine. »*

Marc Fahrni précise que bien qu'il faille l'entier des communes pour accepter les statuts et qu'à ce jour il y a déjà une commune qui a refusé ces statuts, ce soir le Conseil communal attend la décision des citoyens et citoyennes et cette décision sera transmise à la nouvelle association.

## Principe et statuts

Marc Fahrni présente les statuts et note que la raison qui a amené les communes à créer de nouveaux statuts est qu'à l'heure actuelle il s'agit d'une association à but non lucratif régie par le droit privé. Avec une structure intercommunale, l'association serait régie par le droit des communes. C'est le droit d'avoir des statuts, d'avoir des investissements. Marc Fahrni explique qu'à l'heure actuelle les communes de la Veveyse n'ont pas de fonds, il donne des exemples concrets : les entrées gratuites pour le comptoir, l'association culturelle pour l'Univers@lle, la station de ski des Paccots.

Marc Fahrni souligne que le fond ne servira pas uniquement à soutenir la station des Paccots, mais aussi d'autres projets en Veveyse.

S'agissant de la demande d'aide de la station des Paccots, Marc Fahrni informe que le Conseil communal a posé des conditions afin que la commune de Châtel-St-Denis participe davantage, que les actionnaires se mobilisent pour trouver des solutions financières et dans le cas d'une demande de don ou d'un prêt sans intérêt, que les actionnaires présentent aux communes de la Veveyse un business plan. Ce sont les trois conditions demandées.

Marc Fahrni relève que la Veveyse est un petit district qui a du mal à se faire entendre du canton et les structures telles que l'Office des poursuites, un pourcentage de l'orientation professionnelle ont quitté la Veveyse pour la Gruyère. Pour travailler ensemble, il est nécessaire d'avoir des moyens financiers.

Marc Fahrni présente ensuite les différences de forme et les buts entre les anciens et les nouveaux statuts de l'association des communes de la Veveyse (annexe 1).

Il donne aussi des exemples factices et scénarios pour expliquer l'organisation, ainsi que le montant du financement par commune si les statuts sont acceptés, c'est-à-dire au maximum 20'000 francs par an pour l'ensemble des communes, 5,08% pour La Verrerie.

Marc Fahrni note que la dette ne figure pas au bilan ce qui laisse un peu plus de capacité financière.

Pour que les nouveaux statuts entrent en vigueur, il faut que les neuf communes de la Veveyse les acceptent. Dans le cas contraire, si on veut aller de l'avant, les communes devraient présenter une proposition de nouveaux statuts repensée.

Marc Fahrni précise que la population a le droit de s'opposer à une décision de l'association par le biais d'un référendum selon la Loi sur les communes.

## Questions et remarques des citoyens et citoyennes

Béatrice Duay demande si une telle association existe déjà dans le canton. Marc Fahrni confirme en Gruyère, du reste le groupe de travail de la Veveyse s'est calqué sur leurs statuts pour étudier leur projet, dans le district du Lac ou de la Singine aussi. La RGV développe ce projet pour la Glâne.

Béatrice Duay demande aussi si la clef de répartition est calculée sur la base de la population et de l'indice fiscal. La réponse est oui, notre commune est à 5,08%, c'est la clef de répartition veveysanne.

Quant à la désignation des délégués, Marc Fahrni répond qu'il s'agira de conseillers communaux, peut-être aussi conseillers généraux. Il y aura 2 voix par communes.

Marc Pauchard note qu'en Veveyse il y a des gros défis à venir, par exemple le Plan Directeur Régional : à ce jour chaque commune doit avoir sa voix et c'est difficile à gérer. Avec cette nouvelle association, la Veveyse serait plus forte et ses actions seraient plus rapides et dynamiques. Pour la réalisation de projet (comme une piscine) les communes doivent se mettre ensemble.

## Présentation et approbation

Les statuts sont projetés à l'écran et présentés brièvement par Marc Fahrni. La limite d'endettement est à 20 millions et 50'000 francs pour les comptes de fonctionnement.

M. le Président demande à l'assemblée si elle accepte la nouvelle association de communes et ses statuts. Les citoyens et citoyennes présents ce soir acceptent à l'unanimité. M. le Président remercie l'assemblée pour sa confiance.

#### Questions et remarques de l'assemblée

Marc Yerly souligne l'excellente présentation de Marc Fahrni.

## 5. Divers

### Déchetterie

M. le Président informe que pour la fin de l'année, un vin chaud sera offert à la déchetterie les 19 et 22 décembre.

Il relève que le Conseil communal a été approché il y a une année pour se charger de créer une librairie en libre-service. Ce point n'a pas été oublié, le Conseil communal va le mettre en route.

M. le Président demande si les citoyens ou citoyennes ont des remarques à formuler au niveau du fonctionnement de la commune.

★ ★ ★ ★ ★

Marie Fischer propose à la commune d'installer la lumière à la déchetterie, surtout près de la benne à papier, car actuellement lorsqu'il fait nuit, c'est dangereux. M. le Président informe que le Conseil communal prend bonne note et fera le nécessaire pour améliorer la lumière.

★ ★ ★ ★ ★

Jean-Marie Dunand constate que les indicateurs de vitesse lumineux sont efficaces. Il demande dans quelles conditions ceux-ci sont installés. M. le Président répond que ce sont les communes qui en font la demande. Il a lieu de déposer une enquête publique. La commune a reçu une offre de Signal. Le Conseil communal devrait étudier cette offre et définir les emplacements.

★ ★ ★ ★ ★

Marc Pauchard demande si le Conseil communal connaît les nuisances du fond de Progens concernant les odeurs. Béatrice Duay s'est renseignée et informe que la plantation de chanvre en question est légale. Marc Pauchard demande que la commune suggère au propriétaire de louer un terrain plus éloigné des maisons. Louis Jaquet informe qu'il y a des chances que la plantation ne soit pas renouvelée, car le chanvre rapportait 6'000 francs les premières années d'exploitation, alors que cette année il ne rapporte plus que 1'500 francs.

★ ★ ★ ★ ★

Denis Grandjean remercie le syndic, les conseillers communaux, ainsi que les employés communaux et note qu'on voit que l'entente se passe bien dans notre commune. L'assemblée remercie le Conseil communal par acclamations.

Plus aucune autre question n'est soulevée, M. le Président donne rendez-vous pour la prochaine assemblée au printemps 2019. Il confirme que le Conseil communal a la chance de former une belle collégialité, bien appréciable. Il remercie tout le monde.

La séance est levée à 22h50.

Approuvé le : .....

La Secrétaire :

Le Syndic :